

TARIFICATION : SEJOURS ETE 2016

Madame LE BERRE Nadine, Adjoint au Maire, précise que le Conseil municipal est amené à se prononcer sur les tarifs des séjours été 2016 :

Lieux - Thèmes	Proposition de tarifs 2016	
	Landivisiens	Extérieurs
BRASPART - 4/6 ans – Le mini camp des Korrigans Du 6 au 8 juillet 2016 - 15 places - Logement en dur (12 places - 4/6 ans + 3 places ado - 14/16 ans « Découverte de l'animation »)	72 €	80 €
SANTEC 8/11 ans – Glisse n'sport Du 11 au 15 juillet 2016 - 24 places - Logement sous tentes	146 €	162 €
SANTEC 12/17 ans – Glisse n'sport Du 11 au 15 juillet 2016 – 16 places - Logement sous tentes	146 €	162 €
ILE DE BATZ 7/14 ans – Equitat'action Du 18 au 22 juillet 2016 – 30 places- Logement en dur	202 €	224 €
ILE DE BATZ 8/14 ans – Bicycl'action Du 18 au 22 juillet 2016 - 10 places- Logement en dur	183 €	203 €
PLOUNEOUR-TREZ – 7/10 ans – Voile sensation Du 25 au 29 juillet 2016 - 24 places - Logement sous tentes	155 €	172 €
PLOUNEOUR-TREZ – 12/17 ans – Voile sensation Du 25 au 31 juillet 2016 - 16 places - Logement sous tentes	172 €	191 €

Pour les séjours été 2016, il est proposé de reconduire les aides accordées en 2015 aux familles landivisiennes :

- coup de pouces aux familles (sauf pour le raid aventure dont les tarifs sont fixés par la C.C.P.L.) ;
- réduction 2^e enfant (- 39 €) ; 3^e enfant (- 54 €) sauf mini-séjours (raid aventure et Ile de Batz du 29 au 31 juillet).

.../...

Dégressivité en fonction du quotient familial C.A.F.	Quotient familial	Déduction (pour les séjours)
	< et égal à 300 €	- 8.50 €/jour
	Entre 301 et 400 €	- 7.00 €/jour
	Entre 401 et 500 €	- 5.00 €/jour
	Entre 501 et 700 €	- 3.00 €/jour
	Entre 701 et 900 €	- 1.50 €/jour

Réductions 2^e et 3^e enfant

Tarif landivisien 2 ^e enfant	moins 39 €
Tarif landivisien 3 ^e enfant	moins 54 €

VU l'avis favorable de la commission « Enfance – Famille – Jeunesse » en date du 9 mars 2016,
Ayant entendu son rapporteur, Madame Nadine LE BERRE, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les tarifs des séjours été 2016 tels que présentés,

PRECISE que les tarifs à appliquer pour les séjours RAID AVENTURE seront conformes aux tarifs votés au Conseil communautaire,

AUTORISE Madame le Maire à appliquer la formule « coup de pouce » précitée et les réductions 2^{ème} et 3^{ème} enfant,

FIXE à 50 € le montant de l'acompte à verser lors de la réservation d'un séjour, excepté pour le Raid Aventure (paiement au comptant).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0



Fait à Landivisiau, le 25 mars 2016

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 06 AVR. 2016

Et de la publication, le 31 MARS 2016

Fait à Landivisiau, le 25 MARS 2016

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL